



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Agriculture : personnel

Question écrite n° 18083

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Deaut appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la mise en oeuvre du protocole dit « protocole Durafour ». Les mesures indiciaires concernant les ingénieurs des travaux du ministère de l'agriculture auraient du prendre effet le 1er août 1993. Or, à ce jour, aucun texte n'est paru, alors que les textes concernant les ingénieurs des travaux publics de l'Etat et les ingénieurs de la fonction publique territoriale ont été publiés. En outre, aucune discussion n'est à ce jour engagée s'agissant de la création de trois nouveaux échelons avec un indice terminal 966 pour les ingénieurs divisionnaires des travaux. Il lui demande d'intervenir afin d'assurer la mise en oeuvre des « accords Durafour ».

Texte de la réponse

La fusion des deux premiers grades des corps d'ingénieurs des travaux du ministère de l'agriculture et de la pêche, dans le cadre du protocole de rénovation et de revalorisation de la grille de la fonction publique, est applicable depuis le 1er août 1993. Les projets de textes mettant en oeuvre cette mesure ont été transmis pour contreseing et publication au ministre de la fonction publique, le 30 janvier dernier. Des dispositions retroactives, désormais autorisées par la loi no 94-628 du 25 juillet 1994, ont été insérées dans ces décrets, permettant ainsi de faire remonter les opérations individuelles de reclassement à la date prévue par le protocole. Par ailleurs, la création du nouveau grade d'ingénieur divisionnaire est applicable depuis le 1er août 1994. La commission de suivi du protocole d'accord du 9 février 1990, qui s'est tenue le 26 avril dernier, en a fixé les modalités. Les projets de décrets mettant en oeuvre cette mesure pour les trois corps d'ingénieurs des travaux du ministère de l'agriculture et de la pêche, liés à ceux du ministère de l'équipement, sont actuellement en cours d'instruction.

Données clés

Auteur : [M. Le Déaut Jean-Yves](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18083

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 1994, page 4533

Réponse publiée le : 6 mars 1995, page 1230